

DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 12 mars 2019

Délibération n°9 - 2019 relative au compte financier 2018 de la fondation universitaire

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-3-IV-2°,

Vu l'article R719-201 du code de l'éducation;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Article premier:

Le conseil d'administration approuve le compte financier de la fondation universitaire pour l'exercice 2018.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	24	
Majorité absolue	19	Membres représentés	8	
Nombre de pouvoirs	8			

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	28	Contre	0	Abstentions	4	Ī
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Document en annexe au présent extrait : Compte financier 2018

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 13.03.2019

Document mis en ligne le: 13 03. 2019